



République Française
Département du GARD
Commune de GÉNÉRAC

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES N°18/2018

Passé selon la procédure adaptée ouverte avec négociation en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ACQUISITION D'UN VEHICULE TRACTOPELLE D'OCCASION

Document unique de consultation (DUC) :

Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
Règlement de consultation (RC)
Cahiers des charges (CC)
Acte d'engagement (AE)

Ordonnateur : Monsieur Le Maire Générac.

Coordonnées pour retirer le dossier unique de consultation : site internet www.generac.fr

Adresse d'envoi des candidatures : Mairie, Place de l'Hôtel de ville 30510 GÉNÉRAC

Date d'envoi à la publication : **Lundi 03 septembre 2018**

Date limite de remise des offres : **Vendredi 14 septembre 2018 à 12h00**

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

➤ **Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de Générac, Place de l'Hôtel de Ville - 30510 GENERAC
Représentée par Monsieur le Maire Frédéric TOUZELLIER
Tél.: 04 66 01 31 14 – Site internet : www.generac.fr
Courriel : accueil@generac.fr

➤ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée, article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

➤ **Objet du marché :**

Consultation porte sur l'acquisition et la livraison d'un véhicule tractopelle d'occasion pour les services techniques de la commune de GENERAC.

➤ **Modalités d'attribution des offres :**

Les offres des candidats seront jugées en fonction des critères suivants :

1. Prix de la fourniture demandée : 50%
2. Performances techniques et fonctionnelles, conditions de garantie du véhicule : 30%
3. Délai de livraison : 20%

➤ **Retrait du dossier de consultation et renseignement :**

Le dossier à retirer gratuitement à la Mairie de GENERAC
Place de l'Hôtel de Ville - 30510 GENERAC ; Tél.: 04 66 01 31 14
Courriel : accueil@generac.fr ou en téléchargement sur le site internet : www.generac.fr

➤ **Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Les plis seront reçus contre récépissé de 9H à 12H et de 16H à 18H les jours ouvrés, ou transmis par lettre recommandée avec avis de réception.

➤ **Date limite de réception des offres :**

Au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 avant 12H00

➤ **Délai de validité des offres :** 90 jours.

➤ **Autres renseignements :** Les dossiers doivent être rédigés en langue française.
L'unité monétaire pour le marché est l'euro.

➤ **Date d'envoi de l'avis à la publication :** lundi 03 septembre 2018.

Règlement de la Consultation (RC)

Article 1 er. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Monsieur Le Maire de Générac – Frédéric TOUZELLIER
Ville de GENERAC - Place de l'Hôtel de Ville – 30510 GENERAC
Tél. : 04 66 01 31 14
Site internet : www.generac.fr
Courriel : accueil@generac.fr

Article 2. Objet du marché

Consultation porte sur l'acquisition et la livraison d'un véhicule tractopelle d'occasion.

Article 3. Caractéristiques principales

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions réglementaires des marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle (article 27 du décret 2016-360). Cette dernière portera sur le prix.

Chaque candidat pourra présenter une offre pour un véhicule d'occasion correspondant aux caractéristiques précisées dans le cahier des charges pour ce type de véhicule. Dans le cadre de la fourniture de l'engin type tractopelle, les candidats fourniront les documents techniques en français.

Le marché sera conclu avec un seul prestataire.

Article 4. Décomposition du marché

Le marché est composé d'un lot unique.

Article 5. Variantes

Aucune variante n'est autorisée et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Article 6. Documents à produire par le candidat

1. Présent dossier unique de consultation (DUC) valant l'acte d'engagement et le cahier des charges, paraphé sur chaque page.

2. Un document qui présentera les conditions de garanties du véhicule d'occasion proposé par le candidat.
3. Une notice descriptive et technique du véhicule d'occasion proposés et de son historique.
4. Le prix détaillé de la prestation.
5. Tout document susceptible de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
6. Un extrait de l'inscription au registre des commerces et des sociétés ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un récépissé de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Tout candidat est prié de signaler sous quarante-huit (48) heures suivant la réception du dossier de consultation toutes anomalies ou pièces manquantes auprès du pouvoir adjudicateur. Passé ce délai, le dossier de consultation est considéré comme complet.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 7. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90** jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 8. Critères d'attribution

Les offres des candidats seront jugées en fonction des critères suivants :

1. Prix de la fourniture demandée : 50%
2. Performances techniques et fonctionnelles, conditions de garantie du véhicule : 30%
3. Délai de livraison : 20%

Après examen de l'ensemble des offres, le pouvoir adjudicateur pourra s'il le souhaite engager une phase de négociations avec les 3 candidats ayant présenté les 3 meilleures offres jugées sur les critères mentionnés ci-dessus. Ces négociations porteront sur l'ensemble des critères de sélection.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées en application de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 9. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Transmission sous support papier ou dépôt sur place :

Mairie de Générac
Place de l'Hotel de ville
30510 GENERAC

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs. Le pli doit contenir les pièces de la candidature dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Tous les échanges effectués avec les candidats après la date limite de remise des plis seront valablement faits par courriel. Il en sera ainsi notamment pour les éventuelles demandes de complément de candidature, les éventuelles demandes de précision ou de justification des offres, les négociations si elles sont menées, l'information des candidats non retenus, l'éventuelle information de décision de déclaration sans suite.

Article 10. Renseignements complémentaires

Référente marchés publics :

Maryna OSTAPENKO

Tel: 04.66.01.31.14

Courriel: marina.ostapenko@generac.fr

Article 11. Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent marché, définie d'un accord commun entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 12. Modalités de paiement

Les prestations du marché font l'objet de prix fermes.

La Commune de Générac s'engage à verser au contractant les crédits nécessaires à l'exécution de la prestation.

Les demandes de paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Coordonnées bancaires complètes du créancier ;
- Date de facturation ;
- Date d'exécution des prestations ;
- Nom ou la raison sociale du créancier ;
- SIRET ;
- Adresse ;
- TVA.

Paiement sur les ressources propres du budget de la collectivité.

Les factures établies en un exemplaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de leur réception.

Le paiement sera effectué par mandat administratif, selon les règles de la commande publique.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre le retard de paiement dans les contrats de la commande publique :

- tout retard de paiement au-delà du délai de 30 jours donnera lieu, de plein droit et sans autre formalité, à versement d'intérêts moratoires correspondant au taux marginal de refinancement de la Banque centrale européenne, majoré de 8 points.
- le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros, en sus des intérêts moratoires (article 40 de la loi du 28 janvier 2013.)

Article 13 - Préparation et exécution du marché :

Le titulaire s'engage à fournir au plus tard à la livraison et sans supplément de prix, toute la documentation et ses éventuels rectificatifs rédigées en langue française nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct des fournitures livrées et leurs maintenances éventuelles.

Article 14. Résiliation du marché

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 50 (et son arrêté correspondant) et 51 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 du Code du travail ou de non-respect des dispositions prévues à l'article L.8222-6 du Code du travail, il sera fait application aux torts du titulaire d'une résiliation du marché.

Article 15. Délai et instance de recours

Délai de recours : cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies à l'article L 551-1 du code de justice administrative. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou notification.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes.

Cahier des charges (CC)

➤ **Caracteristiques generales et techniques du vehicule tractopelle d'occasion :**

- 1500 heures maximum de travail
- Bras extensible avec clapets de sécurité
- Godets 4x1, fourches et clapets de sécurité
- Boite PowerShift
- Anti-tangage
- Climatisation
- Pneus avant 20 pouces
- Godets retro 4
- Manipulateur hydraulique
- Pelle retro A2
- Mono-manipulateur hydraulique
- Chargeur avant

➤ **Spécificités relatives au véhicule d'occasion**

Garantie de 1 an minimum comprenant l'entretien moteur ainsi que la révision générale avant livraison.

➤ **Garanties :**

Le soumissionnaire précisera le type et la durée de garantie fonctionnelle. Elle devra être d'un (1) an minimum. Cette garantie débutera le jour de la réception du véhicule.

Pendant la période de garantie, le titulaire du marché devra répondre à toutes les sollicitations de dépannage faite par l'utilisateur.

En complément, les fournitures livrées dans le cadre de l'exécution du présent marché sont garanties contre les vices cachés selon les dispositions des articles 1641 et 1648 du code civil.

Le titulaire s'engage à assurer la parfaite utilisation et la parfaite fiabilité de l'engin livré. Tout équipement défectueux sera immédiatement remplacé.

Le titulaire indiquera impérativement les délais de garantie des produits proposés ainsi que ses délais d'intervention suite à une panne.

Le titulaire s'engage à respecter les délais de livraison et d'intervention mentionnés dans le règlement de consultation et dans son offre.

Durée de garantie proposée par le candidat :

Délais d'intervention du dépannage durant la garantie :

Délais d'intervention du dépannage après la garantie :

➤ **Délais d'exécution et de livraison :**

Les délais de livraison se monteront à environ 2 mois à compter de la notification du marché.

➤ **Conditions de livraison**

Les opérations de vérification se feront par le service technique et les élus référents.

Acte d'engagement financier du candidat.

Contractant

D'une part,
Monsieur le Maire de la commune de GENERAC Frédéric TOUZELLIER

D'autre part,
Titulaire

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

- Agissant pour mon propre compte¹ ;
 Agissant pour le compte de la société² :

.....
.....
.....
.....

- Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du présent dossier unique de consultation,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document unique de consultation à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Prix des prestations

ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE D'OCCASION

Le prix du marché est fixé à :

- Montant hors taxe..... : € H.T.
- TVA (taux de %) :
- Montant TTC : € T.T.C.
- Soit en lettres :

.....
.....
..... € T.T.C.

Paiement

Le paiement des sommes dues au titre du marché sera effectué sur le compte suivant :

- *Compte ouvert à l'organisme bancaire* :
- *A (domiciliation bancaire)* :
- *au nom de* :
- *sous le numéro* :

Code banque : Code guichet : Clé :

(Joindre un R.I.B. ou un R.I.P.)

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 44 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (article 45).

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

<i>Fait en un seul original</i>	Signature du candidat
A	<i>Porter la mention manuscrite</i>
Le	<i>« Lu et approuvé »</i>

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

<i>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.</i>	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
A Générac,	Le Maire de GÉNÉRAC,
Le	Frédéric TOUZELLIER

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

Reçu à titre de notification une copie du présent marché.

A	<i>Porter la mention manuscrite</i>
Le	<i>« Lu et approuvé »</i>